



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 novembre 2019

N° DE_2019_186

- TRAVAUX -

AVIS DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À L'APPROBATION DE PLANS ET À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE GENÈVE

L'an deux mille dix neuf, le sept novembre à 20 h 00, le conseil municipal de la ville de Divonne-les-Bains s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du 31 octobre 2019 et sous la présidence de Vincent SCATTOLIN.

Présents (15) :

Vincent SCATTOLIN, Véronique BAUDE, Serge BAYET, Laurence BECCARELLI, Sandrine STEPHAN, John BURLEY, Claude-Emmanuel DUCHEMIN, Bertrand AUGUSTIN, Jean-François BERNARD, Jean DI STEFANO, Alain GIROD, Nathalie HOULIER, Christelle NIQUELETTA, Jean-Christophe PLASSE, Anne-Valérie SEDILLE

Absents représentés (9) :

Pascale ROCHARD (procuration à Véronique BAUDE)
Jacqueline CHORAND (procuration à Laurence BECCARELLI)
Gérard CLAPOT (procuration à Vincent SCATTOLIN)
Véronique DERUAZ (procuration à Serge BAYET)
Chantal DUMONT (procuration à John BURLEY)
Eric GAVARET (procuration à Claude-Emmanuel DUCHEMIN)
Jean-Louis LAURENT (procuration à Jean DI STEFANO)
Michel MOUSSE (procuration à Nathalie HOULIER)
Rodolphe RICHARD (procuration à Sandrine STEPHAN)

Absents non représentés (5) :

Sophie ALEX
Olivia HOFFMANN
Séverine LIMON
Robin PELLATON
Pierre RESPINGER

Secrétaire de séance :

Anne-Valérie SEDILLE

Assistaient à la séance :

Edouard BERTHET (Directeur de cabinet), Emmanuel HACOT (Directeur général des services), Jacqueline RUAZ (Directrice générale adjointe), Nelly BOISTARD (Responsable du service scolaire), Thérèse NURCHI (Responsable du service achats), Béatrice CORBIN (Adjointe au service finances), Bénédicte VERRA (administration générale).

Envoyé en préfecture le 08/11/2019

Reçu en préfecture le 08/11/2019

Affiché le



ID : 001-210101432-20191107-DE_2019_186-DE

La Confédération suisse a approuvé le 14 novembre 2018 la ~~fiche~~ relative à l'aéroport de Genève du Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA) qui fixe, à l'horizon 2030, les orientations stratégiques de développement de l'aérodrome. Le PSIA est l'instrument de planification de la Confédération pour l'aviation civile.

Cette fiche définit de manière contraignante les conditions générales de l'exploitation, le périmètre de l'aéroport, ses équipements, la courbe d'exposition au bruit générée à l'horizon 2030.

Le PSIA prévoit ainsi pour l'aéroport en 2030 une capacité d'accueil portée à 25 millions passagers (pour un niveau actuel d'environ 17 millions), soit un accroissement du nombre de mouvements annuels de vols à 236 000 contre 190 000 actuellement.

Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'approbation de la fiche PSIA relative à l'aéroport international de Genève qui s'est déroulée entre novembre 2017 et janvier 2018, le Pôle Métropolitain du Genevois français (composé de huit intercommunalités de l'Ain et de la Haute Savoie et représentant plus de 400 000 habitants), dont les domaines d'intervention prioritaires sont la mobilité, l'aménagement du territoire et le développement économique, déplore le manque de concertation avec les partenaires français et l'absence d'association de ces derniers dans le processus d'élaboration de la fiche PSIA de l'aéroport de Genève qui présente à l'évidence un fort caractère transfrontalier.

Le développement de l'aéroport international de Genève générera des impacts supplémentaires importants sur l'environnement transfrontalier notamment du point de vue des nuisances sonores et plus généralement sur le cadre de vie.

Dans ce contexte, le gestionnaire de l'aéroport (Aéroport International de Genève – AIG) soumet à enquête publique l'approbation de plans et la modification du règlement d'exploitation de l'aéroport pour se conformer à la fiche PSIA adoptée.

Dans le cadre de cette enquête publique, la Commune de Divonne les Bains souhaite rappeler que le fonctionnement de cette infrastructure aéroportuaire, très importante économiquement, et notamment en terme d'emplois et contribuant très largement au rayonnement international de la région, génère néanmoins des nuisances environnementales et sonores.

Elle s'associe donc à la démarche du Pôle Métropolitain pour demander une meilleure gouvernance transfrontalière efficace en matière d'évaluation, de limitation et de compensation des nuisances sonores et environnementales liées à l'activité aéroportuaire.

Après avoir entendu l'exposé de Serge BAYET,

Le conseil municipal décide, par 23 voix POUR, et par 1 ABSTENTION : Jean-Christophe PLASSE

- **D'ÉMETTRE** un avis défavorable à la demande d'approbation de plans et de modification du règlement d'exploitation ;
- **D'AUTORISER** le maire à transmettre cette délibération aux autorités compétentes dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme délivré en mairie de
Divonne-les-Bains le

Je certifie le présent acte exécutoire conformément
aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été
transmis à Monsieur le Préfet qui en accuse réception,
le

Et notifié – publié – affiché le
Divonne-les-Bains, le